

# Etude de cas : PAT Haute-Mayenne

Évaluation des Projets Alimentaires Territoriaux et du dispositif d'aide ADEME associé en Pays-de-la-Loire

## LE PAT DE HAUTE-MAYENNE

### Présentation du territoire, de son PAT, et de sa mobilisation du dispositif d'aide

#### Le territoire de Haute-Mayenne et sa démarche PAT

##### UN TERRITOIRE RURAL QUI REGROUPE 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



Le PAT de Haute-Mayenne est porté par le **groupe d'action local (GAL<sup>1</sup>) de Haute-Mayenne**. Celui-ci regroupe 4 communautés de communes : du Bocage Mayennais, de l'Ernée, du Monts des Avaloirs ainsi que Mayenne Communauté (voir l'illustration ci-contre<sup>2</sup>). À noter qu'une partie du territoire est couvert par le Parc Naturel Régional (PNR) Normandie-Maine.

Sur ce territoire rural peu dense (92 000 hab., 42 hab. au km<sup>2</sup>), il existe notamment **un enjeu d'installation et transmission des fermes d'élevage<sup>3</sup>**, car celles-ci sont souvent cédées aux agriculteurs à proximité afin d'agrandir leurs exploitations plutôt que de favoriser de nouvelles installations. Une situation notamment liée au manque d'attractivité du territoire et de candidats à l'installation, avec également des enjeux de préservation du paysage bocager typique du nord

Mayenne.

<sup>1</sup> Un groupe d'action locale ou GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader. Les fonds Leader sont distribués au niveau du GAL.

<sup>2</sup> Illustration tirée de la plaquette du PAT réalisée par l'illustrateur François Soutif : <https://pathautemayenne.fr/2021/07/19/le-projet-alimentaire-territorial-kezako/>

<sup>3</sup> L'élevage bovin laitier est une des spécialisations du territoire.

Plusieurs **entreprises agroalimentaires** (46) sont également présentes sur le territoire, de la transformation laitière à l'abattage de volaille en passant par la transformation des œufs, de la charcuterie ou encore l'alimentation animale.

#### PRÉSENTATION SUCCINCTE DE LA DÉMARCHE PAT

**Approuvé en 2018 et mis en œuvre depuis fin 2019**, le PAT « *Pour une alimentation durable en Haute-Mayenne* », dispose d'un budget de 112 k€ pour ses trois premières années jusqu'à fin 2022 (cofinancé dans le cadre de l'AAP PNA), puis de 129 k€ pour deux années supplémentaires à l'horizon 2024 (cofinancé dans le cadre du Plan de relance).

**Une animatrice du PAT**, d'abord recrutée en alternance, est appuyée par la chargée de développement territorial du programme Leader. Le recrutement d'une nouvelle animatrice est en cours pour préparer le départ à venir de l'animatrice en poste depuis le lancement du PAT.

Après une phase de concertation et de diagnostic collectif sur la période 2019-2021, **un plan d'action a été formalisé autour de 4 axes en mars 2021**. Celui-ci croise les enjeux du développement de l'offre de produits locaux de qualité (axe 1), de la sensibilisation du grand public (axe 2), de la restauration collective (axe 3), et de la mise en valeur du patrimoine alimentaire (axe 4).



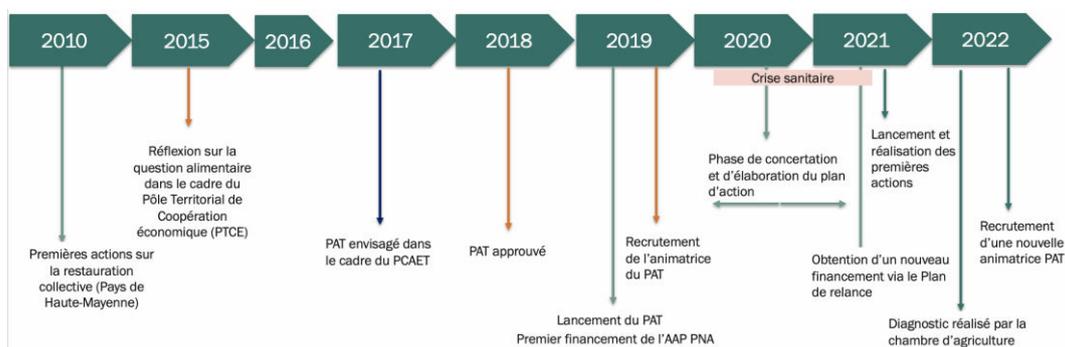
Depuis la formalisation du plan d'action, **de premières actions se sont engagées** sur chacun de ces axes (voir p.12 et suivantes pour plus de détails sur le plan d'action et sa mise en œuvre).

**Un diagnostic** a également été récemment produit par la Chambre d'agriculture, afin d'identifier le type de denrées pour lesquelles le territoire est autonome ou excédentaire.

Enfin, **les principaux partenaires** du GAL dans la mise en œuvre du PAT sont les communautés de communes, les agriculteurs et différents réseaux ou structure en lien avec l'agriculture - Chambre d'agriculture, ADEARM, CIAP, CIVAM, SAFER, Terres de liens, CRAPAL - ou encore l'association de jeux Payaso Loco pour l'axe dédié à la sensibilisation.

La frise ci-dessous permet de retracer les événements importants du PAT ou liés à l'agriculture et l'alimentation durable sur le territoire.

Figure 1 : Frise des principales étapes de la démarche



### Mobilisation du dispositif d'aide partenarial

#### MOBILISATION DES AIDES FINANCIÈRES DIRECTES

Depuis son lancement en 2019, le PAT de Haute-Mayenne a mobilisé **deux financements directs** dans le périmètre du dispositif d'aide partenarial :

- Un premier cofinancement (DRAAF-ADEME) de 50 k€ dans le cadre de l'AAP PNA 2018-2019, soit 45% du coût du projet présenté, afin de contribuer à la prise en charge des dépenses de personnel pour l'animation du PAT, et à d'autres dépenses liées à l'axe 1 (diagnostic, formation des élus, étude sur les espaces tests agricoles), l'axe 2 (accompagnement et formation des restaurants collectifs), l'axe 3 (actions de sensibilisation et de communication), et l'axe 4 (état des lieux et sensibilisation).
- Un second cofinancement (DRAAF) de 90 k€ dans le cadre du Plan de relance, soit 70% du coût du projet présenté, afin de contribuer à la prise en charge des dépenses de personnel pour l'animation du PAT, et à l'axe 4 par la création et l'animation d'un cycle de jeux et d'un défi famille à alimentation positive.

Les différents acteurs interrogés sont **très satisfaits de cette modalité d'aide**, dans la mesure où elle a permis de favoriser le lancement du PAT (voir en page suivante), de financer l'animation du PAT nécessaire à sa structuration (définition du plan d'action, mise en place de la gouvernance), ainsi que des actions au sein des différents axes via l'AAP PNA. Le financement obtenu dans le cadre du Plan de relance a permis de prendre le relais pour le financement de l'animation du PAT et le cofinancement des actions relatives à un cycle de jeux sur l'alimentation.

La souplesse des financeurs, pour la mise en place d'un avenant afin de prendre en compte les difficultés de mise en œuvre liées à la crise sanitaire est également appréciée.

#### MOBILISATION DU RÉSEAU INTER-RÉGIONAL

La chargée d'animation du PAT a participé aux différents temps du réseau inter-régional depuis son arrivée, ce qui a permis de nourrir les réflexions engagées sur le PAT, mais avec le regret que ces les temps d'animation se déroulent systématiquement à Nantes et que les points abordés ne soient pas suffisamment centrés sur le travail des problématiques rencontrées par les PAT dans leur mise en œuvre.

#### MOBILISATION DES ACTEURS INTERMÉDIAIRES

Le PAT de Haute-Mayenne mobilise parmi ses partenaires la Chambre d'agriculture et le CIVAM. Ces derniers sont venus en appui sur les différents temps de co-construction du PAT, puis sur certains axes du plan d'actions : axe 1 sur la thématique foncier-transmission-installation pour la Chambre d'agriculture, et de manière plus transversale pour le CIVAM.

L'appui de ces acteurs est globalement perçu positivement pour **appuyer l'émergence et la mise en œuvre du PAT**, tout comme celui d'autres acteurs non-financés directement dans le cadre du dispositif d'aide.

*L'ingénierie de la Chambre d'agriculture nous apporte un soutien, tout comme celui de l'ADEARM ou du CIAP, sans lequel on n'aurait pas pu faire. [Un membre de la structure porteuse]*

*Ils sont venus sans être prestataires et ont apporté beaucoup de données. Si notre plan d'action à cette forme c'est parce qu'ils étaient là. Puis ensuite, nous avons pu leur confier des missions. [Un acteur du PAT]*

Cet appui se fait également en partie sous la forme de contractualisations pour des missions ponctuelles, par exemple pour la réalisation d'un diagnostic par la Chambre d'agriculture. Cette prestation est néanmoins jugée par plusieurs acteurs interrogés comme trop peu approfondi et peu à la hauteur des attendus.

Ces têtes de réseau permettent également de **représenter les agriculteurs**, mais certains acteurs regrettent que les élus de la Chambre d'agriculture ne se soient pas suffisamment mobilisés pour disposer d'une représentation plurielle de l'agriculture au sein du PAT.

#### SOUTIEN DIRECT DE L'ADEME-DRAAF

Les acteurs interrogés sont satisfaits du soutien direct de l'ADEME-DRAAF qui, au-delà du soutien financier direct, ont notamment pu participer à certains temps fort afin d'apporter un regard extérieur, ou encore relayer l'offre d'emploi pour recruter la première animatrice du PAT.

*Ils se sont déplacés pour voir ce que l'on faisait, et ce n'est pas inutile d'avoir un regard extérieur pour continuer à travailler et s'améliorer, avec un recul que nous n'avons pas pour mettre en relief notre travail. [Un*

| *acteur du PAT*

#### **AUTRES SOUTIENS CLES**

Le PAT ne mobilise pas d'autres soutiens financiers en dehors des AAP du dispositif d'aide, combinés à l'autofinancement de la structure porteuse qui bénéficie également de fonds Leader, voire du cofinancement des collectivités membres pour la mise en œuvre de certaines actions.

Au-delà des aides financières, le PAT participe également au réseau RnPAT, et échange avec d'autres PAT (ex. Pays des Châteaux ou de l'Île D'Yeu pour son plan d'actions) voire travaille et mène des actions avec d'autres territoires ou PAT à proximité (ex. mise en place d'une étude sur les espaces-tests avec Laval agglomération, la CC des Coëvrons et le GAL Sud Mayenne).

## Émergence du PAT

Certaines actions en lien avec l'alimentation étaient déjà été menées sur le territoire **depuis une dizaine d'années** à l'échelle du Pays de Haute-Mayenne concernant l'approvisionnement de la restauration collective en circuits courts (diagnostic filières courtes, mise en réseau des producteurs locaux, accompagnements et formations de restaurants volontaires), puis une réflexion sur la question alimentaire a été engagée à partir de 2016 dans le cadre du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) et du PCAET à l'échelle du Pays. De premières démarches qui ont déjà forgé une « *culture commune favorable* » des acteurs du territoire sur le sujet de l'alimentation durable.

Les structures intercommunales ont néanmoins été fortement remaniées en 2017 (avec notamment la fin du Pays de Haute-Mayenne), et c'est donc le GAL qui s'est à nouveau saisi du sujet de l'alimentation via la démarche PAT. Le lancement du PAT a finalement pu se concrétiser avec le soutien **de l'AAP national qui a permis d'obtenir les financements nécessaires pour s'y engager.**

*L'AAP a permis d'aller sur l'alimentation avec des fondamentaux et des objectifs accrocheurs qui correspondaient à des choses que l'on a envie de faire, et qui donnent une structuration. On n'aurait pas pu le faire sans, car il y a une question de proportionnalité des coûts aux enjeux, et car on n'obtient pas facilement les feux verts pour se lancer dans le contexte actuel. C'est essentiel quand on amorce une politique comme le PAT, il faut un fonds d'amorçage. [Un élu]*

*Ces financements ont été essentiels car, aujourd'hui, je ne suis pas certain que beaucoup de collectivités ont saisi que l'alimentation est un sujet important, voire prioritaire. Et il était difficilement pensable de financer tout cela. [...] Ce financement est reconnu par un programme national, cela joue et donne envie d'y aller. [Un acteur du PAT]*

## Gouvernance et implication des acteurs

### Modalités de gouvernance

Durant les deux premières années du PAT, **les rencontres liées au diagnostic partagé et à la co-construction du plan d'actions ont été le principal espace de gouvernance** mobilisé. Une animation participative a été privilégiée et appréciée par les acteurs interrogés.

*Les réunions étaient plutôt participatives et c'est important. C'est bien d'avoir les différents interlocuteurs autour de*

Figure 2 : Illustration d'un temps de co-construction du PAT (Source : site internet du PAT)



| *la table. [Un élu]*

Une fois le plan d'action défini, la gouvernance se poursuit actuellement principalement **par la constitution de groupes projets thématiques** en lien avec les différents axes ou actions, et dont la fonction est de suivre et contribuer aux actions du PAT. Il est envisagé à terme de pouvoir nommer un référent et de mobiliser un élu par groupe thématique. Plusieurs groupes se sont ainsi d'ores et déjà constitués ou sont envisagés sur les différents axes :

- un **groupe foncier-transmission-installation** (axe 1) composé d'élus et acteurs en lien avec la thématique - ADEARM, Chambre d'agriculture, CIAP, CIVAM, SAFER, Terres de liens - est constitué depuis mi-2021 ;
- un **groupe sur la sensibilisation des consommateurs** devrait se créer à partir de la rentrée 2022 en s'appuyant notamment sur les Paysans de l'AMAP de Mayenne et le CIVAM. Celui-ci pourrait réunir, sur la base du volontariat, des producteurs, membres de l'AMAP, cantines scolaires, enseignants ou retraités.
- Un **groupe sur la restauration collective**, mobilisant les cantines volontaires devrait se créer prochainement pour donner suite aux temps de formations mis en place au premier semestre 2022.
- un **groupe sur la mise en valeur du patrimoine local**, appuyé par le CRAPAL s'est constitué avec les éleveurs volontaires concernés depuis fin 2021.

La mobilisation d'une **instance de gouvernance plus large** du PAT est en cours de réflexion pour être opérationnelle en 2023. Ce comité de pilotage serait composé d'une personne référente de chaque groupe thématique, des principaux partenaires du PAT, notamment les têtes de réseaux, et d'un élu référent de chaque EPCI. Il se réunirait 2 à 3 fois par an pour faire le point sur l'avancée des différents axes de travail, valider les orientations, voire contribuer au suivi-évaluation du PAT.

Enfin, **des rencontres thématiques ponctuelles**, ouvertes à un public plus large ou plus spécifique, sont également envisagées.

#### **Implication des acteurs dans la gouvernance**

Le territoire de Haute-Mayenne disposait déjà **d'habitudes de coopération entre les différents acteurs**, et notamment avec les communautés de communes, structures sur la thématique agricole et cantines scolaires. La mise en mouvement et l'association des acteurs du territoire autour d'enjeux communs sont également des principes forts de la démarche LEADER portée par le GAL.

La mobilisation d'un ensemble large d'acteurs est ainsi **un des principaux points de réussite du PAT** évoqués par les acteurs interrogés à ce stade, avec

au total près de 80 acteurs du territoire réunis lors d'une quinzaine de temps de concertation.

*Un des points de réussite, c'est la dimension multipartenariale, qui fait partie des objectifs du PAT. Sur ce point c'est très bien, ils ont réussi.  
[Un partenaire du PAT]*

**Le rôle essentiel de l'animatrice du PAT**, cofinancé par le dispositif d'aide, dans la mobilisation des acteurs et la gouvernance est plus particulièrement souligné.

*J'admire le travail de l'animatrice auprès d'un ensemble d'acteurs très vaste avec plein de sous-ensembles. C'est la seule personne transversale qui arrive à prendre de la hauteur. [Un partenaire du PAT]*

**Parmi les acteurs mobilisés** durant les premières années sur les temps de co-construction du PAT ou dans les différents groupes thématiques, on retrouve :

- Des élus et techniciens des communes et communautés de communes du territoire ;
- Des agriculteurs ou structures sur la thématique agricole qui se sont fortement mobilisés dans le cadre des temps participatifs ou groupes thématiques : Chambre d'agriculture, CIVAM, CIAP, SAFER, ADEARM, ou encore Terre de liens ;
- Des acteurs sur d'autres thématiques, comme le CPIE sur l'environnement, Synergies 53 sur l'énergie, l'Office du tourisme et la Maison du patrimoine, ou la CCMA lors des temps de co-construction. Pour la phase opérationnelle, on trouve également des acteurs sur la thématique du jeu avec Payaso Loco (axe 2, sensibilisation), ou encore le CRAPAL sur la conservation des races locales (axe 4, patrimoine).
- Des acteurs intermédiaires de la logistique, de la transformation, comme Manger Bio 53 ou la plateforme Mayon court, voire de la distribution (épicerie) et de la restauration ;
- D'autres échelles de collectivités ou organisations publiques, comme le PNR Normandie Maine, le Département, l'ADEME ou la DRAAF ;
- D'autres acteurs comme le lycée agricole, des foyers ou résidences dans le cadre des temps de concertation, ou les cantines scolaires pour les actions liées l'axe 3 sur la restauration collective ;
- Voire des acteurs agroindustriels, plutôt lors du déploiement des actions de l'axe 1 (production locale), comme les Rillettes Gorronnaises, ou plus largement lors du diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture ;

Certains acteurs avaient déjà l'habitude de travailler ensemble, notamment entre structures agricoles, ou entre ces structures et les élus car ces derniers ont ou ont eu pour certains une profession en lien avec l'agriculture. Le PAT

permet néanmoins à certains types d'acteurs de se rencontrer ou renforcer leurs liens.

*Il y avait des gens qui n'étaient pas habitués à se voir, avec des groupes qui pouvaient atteindre 30 à 40 personnes. Par exemple, le CRAPAL je ne connaissais pas [Un élu]*

*Il y a certains acteurs que l'on a moins l'habitude de croiser comme le CIAP, CIVAM Bio, l'ADEARM, même si l'on travaille parfois avec eux. [Un partenaire du PAT]*

En revanche, il a été **plus difficile d'associer ou mobiliser certains types d'acteurs** depuis le lancement du PAT et notamment :

- les différents élus des CC du territoire, avec des niveaux d'engagement différents selon les collectivités, leur taille, la disponibilité ou la volonté de s'engager sur la thématique ;

*On a notamment des élus des communes les plus importantes et les plus structurées. [Un élu]*

- des agriculteurs ou représentants de l'agriculture conventionnelle, qui ne sont pas aussi présents que ceux de l'agriculture alternative, biologique ou paysanne. La Chambre d'agriculture ou certains élus locaux ont pu dans une certaine mesure porter cette représentation, mais cette disproportion a aussi entraîné la baisse de participation de certains acteurs qui souhaitaient voir dans le PAT une représentation plus élargie et équilibrée de l'agriculture et de l'alimentation ;

*Je pense qu'il y a, par rapport à leur poids, une surreprésentation des agriculteurs bio et des labels de qualité, et une sous-représentation de l'agriculture majoritaire. On peut voir des techniciens, mais peu les élus [Un élu]*

- Des acteurs ou représentants de l'agroalimentaire et de la distribution, notamment les grandes et moyennes surfaces, ou la Chambre de Commerce. Certains acteurs du PAT reconnaissent moins connaître ces acteurs, et s'interrogent sur leur volonté et leur intérêt de prendre part à ce type de démarche. Certains participent néanmoins progressivement aux actions engagées dans le PAT.

*Le secteur de l'agroalimentaire n'est pas présent. Est-ce qu'il aurait sa place ou pas ? Est-ce que cela les intéresse ? On connaît moins ce jeu d'acteurs. [Un élu]*

*Dans notre groupe [axe 1], nous sommes en lien avec les Rillettes Gorronnaises et Vaubernier [fromagerie] alors que ce n'était pas*

*forcément prévu. Certains ont répondu présents. [Un partenaire du PAT]*

- Les acteurs sur la thématique de la santé, ou de l'action sociale, même si de premiers contacts ont été noués avec les référents du contrat local de santé ;
- Les habitants ou associations citoyennes, hors AMAP.

Certains acteurs, comme la grande distribution ou les habitants, n'ont pas encore été sollicités à ce stade, mais pourront l'être dans un second temps.

*Nous sommes dans les toutes premières phases de mobilisation du PAT, avec le COVID et des difficultés à ce sujet. Ce sont des acteurs que l'on n'est pas allé chercher, la grande distribution, le grand public et les citoyens. [Un acteur du PAT]*

La mobilisation des acteurs est notamment liée aux objectifs de leurs structures respectives, comme pour les acteurs de la thématique agricole. Plusieurs acteurs soulignent également que celle-ci peut fortement **dépendre du profil des personnes à titre individuel, de leur engagement**, ou de liens interpersonnels, avec ainsi une première mobilisation des acteurs constituant un périmètre des plus engagés sur la thématique. Certains acteurs se sont également mobilisés par attrait pour la dimension participative du PAT, ou pour partager leur expérience.

*Pour [notre structure], il y a le souhait de participer à la construction avec ce regard agricole dans la constitution du PAT. On a pris le parti d'être présent aux ateliers. [Un partenaire du PAT]*

*Il y a certains élus, cela les prend aux tripes. Et d'autres moins. [Un partenaire du PAT]*

Enfin, **la crise sanitaire** a été un frein à la mobilisation des différents acteurs et a retardé la démarche même si des réunions ont pu se tenir en visio-conférence. **L'échelle du GAL**, regroupant plusieurs communautés de communes, peut également entraîner des difficultés en matière de continuité de participation des élus.

### **Intégration des enjeux de l'alimentation durable par les acteurs**

Le PAT a bien réussi à faire émerger une première vision commune de certains enjeux prioritaires concernant l'alimentation durable, qui se traduit par les différents axes du plan d'actions. Un fort consensus a émergé sur la problématique de la transmission et de l'installation (axe 1), mais dans une moindre mesure concernant la mise en valeur du patrimoine alimentaire (axe 4) que certains acteurs jugent moins prioritaire.

Les acteurs sont ainsi dans l'ensemble satisfaits des espaces et modalités de dialogue proposés, et de leur possibilité de s'exprimer.

*Le PAT a réussi à mettre les acteurs autour de la table pour qu'ils discutent ensemble et soient force de proposition via les réunions régulières. [Un partenaire du PAT]*

Si un grand nombre d'élus étaient déjà sensibles aux questions agricoles, un des élus interrogés indique qu'un premier apport du PAT est de **repositionner les territoires sur la question de l'alimentation**.

*Le PAT permet le retour des territoires sur les questions de fond, comme sur la transmission. C'est un domaine dans lequel ils n'ont plus l'habitude d'intervenir. Cela repositionne les choses. [...] On a le droit d'intervenir par ce qu'il y a le PAT [Un élu]*

Les principaux points qui n'ont pas fait consensus concernent **l'émergence d'une vision représentant « les deux types d'agriculture »**, conventionnelle et alternative (bio, paysanne), et **différents types de filières** à envisager entre circuits courts ou intermédiaires, voire les filières longues. En parallèle, les questions sur la définition d'une alimentation de qualité, notamment la mise en avant du bio ou du local, et sur la meilleure manière de relocaliser une alimentation durable et accessible restent en débat.

**Certains acteurs regrettent ainsi qu'une vision de l'agriculture et de l'alimentation, basée sur l'agriculture paysanne et les filières courtes, prédomine dans le PAT.** Un constat notamment en lien avec la moindre représentation de l'agriculture conventionnelle dans la construction et la mise en œuvre du PAT. Certains acteurs regrettent ainsi que d'autres acteurs, notamment les élus de la Chambre d'agriculture, ne se soient pas assez mobilisés pour porter ce discours.

*Le risque, c'est que l'on donne trop d'écho à des « chapelles » alors que ce n'est pas du tout notre volonté, mais c'est plus lié au fait que certains acteurs sont absents ou moyennement présents. [Un élu]*

*La consommation locale passe par d'autres acteurs qui valorisent les produits du territoire. Ce n'est pas forcément mis en avant et retenu, où c'est le sentiment que cela donne dans les témoignages lors des réunions, dans le discours. [Un partenaire du PAT]*

Ces visions différentes peuvent notamment **se retrouver dans les différents espaces de collaboration** entre acteurs, comme c'est le cas pour le diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture, dans les premières discussions sur la charte de qualité, ou dans le groupe d'action foncier-transmission-installation

lors de l'analyse de certains dossiers d'installation. Ces espaces sont parfois l'occasion d'une mise en débat ou au contraire de frustration de certains acteurs sur les angles retenus.

*Par exemple, pour le diagnostic, nous avons eu quelques échanges sur les modalités, mais les autres acteurs n'ont pas été sollicités sur comment cela aller être mis en place, et c'est juste la Chambre d'agriculture qui a géré les choses [...] Il manquait pas mal d'éléments et l'accent était mis sur certains profils d'agriculteurs, et en termes de diversité il n'y avait pas tout le monde. [Un partenaire du PAT]*

*On se connaît plus qu'il y a deux ans, mais on reste des entités distinctes et des entités divergentes qui n'ont pas beaucoup évoluées. [Un partenaire du PAT]*

Certains acteurs regrettent ainsi qu'il n'y ait pas un **portage politique** plus fort directement lié au PAT et impliquant les collectivités et différents acteurs afin de discuter et valider les orientations au-delà du portage par le GAL. Ils rappellent aussi que la construction du PAT est évolutive, et pourra s'enrichir au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Enfin, seules trois communautés de communes du territoire sont concernées par un PCAET, pour lesquels le PAT est intégré comme un des axes. La CC du Mont des Avaloirs (territoire non obligé PCAET) est engagée dans une démarche TEPCV depuis 2015 qui intègre d'ores et déjà des actions en faveur de l'alimentation locale (circuits courts et approvisionnement de la restauration collective).

### **Principales actions et thématiques investies**

Le plan d'actions coconstruit dans le cadre du PAT de Haute-Mayenne cible un ensemble large de thématiques dont **l'urbanisme-aménagement** via son axe 1 et les actions menées dans le domaine du foncier afin de favoriser la transmission et l'installation des agriculteurs, ou la logistique d'approvisionnement des cantines. Cet axe dédié au développement de l'offre de produits locaux et de qualité pourrait également concerner plus particulièrement la thématique **environnement** avec l'accompagnement au développement de pratiques agroécologiques à venir. La thématique culture-gastronomie est également abordée via l'axe 4 sur le patrimoine alimentaire, et la thématique de la nutrition-santé dans le cadre de l'axe 2 sur la sensibilisation et l'axe 3 sur la restauration collective (ex. formation des cuisiniers, d'ambassadeurs du bien-manger...). Enfin, la thématique liée à l'économie alimentaire est abordée de manière transversale aux différents axes

via l'amélioration de la connaissance de l'offre, la sensibilisation aux produits locaux et la création de nouveaux circuits de distribution.

En revanche, la thématique liée à l'**accessibilité sociale** de l'alimentation n'est pas encore abordée directement dans le cadre du PAT, tout comme les actions sur le gaspillage alimentaire. Ces thématiques ou actions n'ont pas été prioritaires dans le plan d'actions dans un premier temps car elles ne sont pas ressorties comme des enjeux prioritaires au regard des moyens disponibles, car les acteurs manquaient de connaissance pour bien les appréhender (ex. connaissance des enjeux et besoins en matière d'accessibilité sociale) ou car ces derniers n'étaient pas prêts à s'y engager (ex. travail supplémentaire pour la restauration collective).

Les différentes actions du PAT sont présentées ci-dessous, ainsi que la synthèse du plan d'action en p.17.



**Pour l'axe 1 « Développer l'offre en produits locaux et de qualité »,** les actions menées ont principalement concerné :

- La création d'un **collectif** territorial foncier-transmission-installation (mi-2021) ;
- Un premier travail amont pour la création d'une **charte de qualité** et de proximité à partir de la boussole NESO<sup>4</sup> avec les communautés de communes, le département, la chambre d'agriculture, le CIVAM et des agriculteurs (mi-2021)
- La **sensibilisation aux enjeux du foncier** à destination des collectivités, par Terre de liens et en partenariat avec des collectivités du sud-Mayenne (octobre 2021)
- La réalisation d'un **diagnostic visant à quantifier l'offre et les besoins** sur le territoire (1<sup>er</sup> semestre 2022), réalisé par la chambre d'agriculture
- Le lancement d'une **étude sur les espaces test agricoles** (mi-2022), par le CIAP 53, afin d'identifier les conditions de création d'espaces-test agricoles en Mayenne, et un voyage d'étude destiné aux élus et techniciens auprès d'un espace-test agricole et d'un tiers lieu (septembre 2022)

D'autres actions sont prévues ou seront approfondies par la suite avec la volonté de recenser les surfaces agricoles des EPCI et le développement d'un outil de veille foncière ; le développement d'outils d'accompagnement et de communication en faveur de l'installation ; de lieux ou outils centralisant l'offre de produits locaux et de qualité ; l'accompagnement à la diversification des productions auprès des porteurs de projets ou producteurs déjà installés ou encore le développement des pratiques agroécologiques (définition commune, sensibilisation, visites, expérimentations...).



**Pour l'axe 2 « Sensibiliser les consommateurs locaux aux produits locaux et de qualité »,** les actions menées ont principalement concerné :

---

<sup>4</sup> [https://www.passerelleco.info/article.php?id\\_article=667](https://www.passerelleco.info/article.php?id_article=667)

- La production d'un document illustrée reprenant les objectifs du PAT (mi-2021) ;
- Une enquête sur les habitudes alimentaires des habitants (en cours) ;
- Un programme pédagogique sur la thématique « du champ à l'assiette » à destination des enfants est en cours de construction, alternant travail en classe, visite de fermes, ateliers et constitution d'une mallette pédagogique (en cours, voir l'illustration ci-dessous) ;

Le programme pédagogique s'appuiera notamment sur l'AMAP de Mayenne, qui accueille déjà des groupes scolaires. L'objectif est la création d'un groupe sur la sensibilisation des enfants, notamment avec des enseignants du territoire. Les locaux de l'AMAP sont en cours d'aménagement afin d'accueillir des actions de ce programme.

**Figure 3 : Les locaux de l'AMAP de Mayenne, à la ferme de Pierre**



- A la rentrée 2022 et pour une durée de deux ans, le GAL et l'association Payaso Loco vont concevoir et animer un jeu autour de l'alimentation afin que les joueurs prennent conscience du fonctionnement d'un système alimentaire. Les mécaniques de jeux seront dans un premier temps travaillé, avec le souhait que celui-ci soit duplicable sur d'autres territoires (en cours)

D'autres actions sont prévues par la suite comme la formation d'ambassadeurs de l'alimentation de proximité, la création de groupe d'échange « manger sain, local et pas cher », le développement de partenariats avec des magasins et la promotion des produits locaux.

**Pour l'axe 3 « Faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux de qualité », les actions menées ont principalement concerné :**

- Une réunion de travail dans les 4 communautés de communes sur le sujet de la restauration collective concernant les volets de la loi Egalim, les démarches pour engager dans les cantines, et la réalisation d'une carte des approvisionnements à l'échelle de chaque collectivité identifiant les dynamiques de restauration collective scolaire (fin 2021) ;
- Une formation auprès des cantines du territoire organisé avec le CIVAM Bio 53, le Réseau local et les collectifs Les Pieds dans le Plat et Les cuisines nourricières notamment afin de s'adapter à la mise en place de la loi Egalim

en travaillant davantage les produits de qualité et afin de proposer un repas végétarien par semaine. Le Réseau Local poursuivra notamment par un temps d'accompagnement à la saisie des factures, puis les participants seront mis en réseau pour d'autres temps commun et l'animation d'un groupe de cantine volontaire (premier semestre 2022).

D'autres actions sont prévues dans la suite de celle engagées, comme la définition d'une démarche de progrès avec les cuisines et le renforcement des liens amont-aval (charte, accompagnement à la contractualisation, rencontres élus-producteurs), des encore des actions visant à simplifier et regrouper la logistique d'approvisionnement ou l'émergence de cuisine mutualisées.



**Pour l'axe 4 « Mettre en valeur un patrimoine alimentaire »**, les actions menées ont principalement concerné :

- Un **référencement des races locales** à faibles effectif et des éleveurs concernés a été réalisé par le CRAPAL (1<sup>er</sup> semestre 2022)
- La constitution d'un **groupe de travail sur les races locales** sélectionnées (vache Saônoise, vache Bleue de Bazougers, mouton Bleu du Maine, chèvre des Fossés) avec des éleveurs afin de penser collectivement des actions à mener (1<sup>er</sup> semestre 2022)
- Le CRAPAL et les éleveurs volontaires ont **participé au salon CIMA**<sup>5</sup> pour présenter ces races au grand public. (1<sup>er</sup> semestre 2022)

D'autres actions sont prévues dans la suite de celle engagées, comme des témoignages historiques et recherches scientifiques afin de mieux définir le patrimoine alimentaire de Haute-Mayenne, l'organisation d'animations auprès de différents publics (métiers de bouche, producteurs, scolaire, grand, public) ou encore concernant la valorisation de ces produits afin de renforcer leurs débouchés (commerces de proximité, grandes enseignes...).

## **Bilan et principaux impacts du PAT**

### **Bilan de la démarche à ce stade**

En matière de bilan du PAT à ce stade, les acteurs interrogés soulignent principalement le fait d'avoir engagé de premières actions plutôt que leurs résultats, car il est selon eux trop tôt pour avoir suffisamment de recul.

Au-delà des éléments mis en avant dans les pages précédentes (en matière d'émergence, de gouvernance et du bilan des réalisations par action), on peut notamment souligner parmi les premiers résultats la constitution du groupe de travail foncier-transmission-installation, qui est le groupe de travail avec le plus d'antériorité. Celui-ci a permis la mise en réseaux des acteurs et ingénieries mobilisés sur la thématique et **d'engager une mise en commun des outils disponibles**, avec notamment l'appui de l'animatrice PAT pour être force de proposition. A ce stade, un recensement des différents outils

---

<sup>5</sup> Carrefour Interprofessionnel du Monde Agricole

d'accompagnement a été proposé et 3 porteurs de projets ont contacté le PAT pour leur projet d'installation.

Figure 4 : Synthèse du plan d'actions du PAT Haut-Mayenne (en jaune les actions en cours, et en vert les actions achevées)

### AXE 1 : DEVELOPPER L'OFFRE EN PRODUITS LOCAUX ET DE QUALITE

#### A) Favoriser le renouvellement des actifs agricoles

Action n°1 : Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux fonciers

Action n°2 : Susciter des carrières agricoles et l'installation sur le territoire

Action n°3 : Créer un collectif territorial pour faciliter la transmission et l'installation

#### B) Consolider les opportunités commerciales locales

Action n°4 : Quantifier l'offre et les besoins sur le territoire

Action n°5 : Etudier l'opportunité d'un label/d'une charte pour valoriser les acteurs engagés dans les circuits courts et la qualité

Action n°6 : Faciliter l'achat de produits locaux et de qualité

#### C) Accompagner la diversification en produits locaux et de qualité

Action n°7 : Inciter à la diversification de la production

Action n°8 : Accompagner la création d'espaces tests agricoles sur le territoire (ZA des Chevreuils et ailleurs)

Action n°9 : Développer les pratiques agroécologiques sur le territoire

### AXE 3 : FACILITER L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN PRODUITS LOCAUX ET DE QUALITE

#### C) Sensibiliser les acteurs de la restauration collective

Action n°15 : Initier un réseau d'acteurs pour le partage d'expériences

Action n°16 : Formation des différents acteurs

Action n°17 : Bâti une méthodologie de démarche de progrès avec les cuisines

#### H) Structurer l'approvisionnement

Action n°18 : Générer plus de liens entre l'amont et l'aval : enclencher une démarche territoriale pour l'approvisionnement

Action n°19 : Simplifier la logistique

#### I) Mutualiser la restauration collective

Action n°20 : Accompagner l'émergence de cuisines mutualisées à l'échelle des communes

### AXE 2 : SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS AUX PRODUITS LOCAUX ET DE QUALITE

#### D) Expliquer les intérêts d'une alimentation locale et de qualité

Action n°10 : Vulgariser la question du consommer local

Action n°11 : Former des ambassadeurs de l'alimentation de proximité

#### E) Rendre accessibles les produits locaux et de qualité

Action n°12 : Favoriser la vente de produits locaux dans des commerces multi-produits existants

Action n°13 : Créer des groupes d'échanges "manger sain, local et pas cher"

#### F) Connaître les besoins et les attentes des consommateurs

Action n°14 : Mener une enquête sur les pratiques et habitudes alimentaires des habitants du territoire

### AXE 4 : METTRE EN VALEUR UN PATRIMOINE ALIMENTAIRE

#### J) Identifier, définir notre patrimoine alimentaire

Action n°21 : Réaliser une base documentaire pour définir le patrimoine alimentaire

Action n°22 : Etat des lieux global des productions rattachées au patrimoine alimentaire

#### K) Sensibiliser au patrimoine alimentaire

Action n°23 : Organiser des animations pour présenter à différents publics les données et produits identifiés

#### L) Favoriser le développement de produits alimentaires patrimoniaux

Action n°24 : Faire émerger un groupe d'éleveurs de races patrimoniales engagés dans la valorisation des produits

Les différents acteurs du PAT, et notamment les élus, ont également pu mettre en discussion, se former et **mieux appréhender mieux certaines problématiques liées à l'alimentation durable**. Pour la thématique foncier-transmission-installation, la formation proposée par Terre de liens a notamment permis aux élus, et dans une moindre mesure aux techniciens, moins présents, d'avoir une connaissance des enjeux et différents outils et démarches existantes pour la définition d'une stratégie foncière locale. D'autres élus appréhendent également mieux les enjeux liés par exemple à la restauration collective suite aux premiers temps de travail mis en place.

*On a été surpris que Terre de liens a plus de fonciers que de demandeurs [...] Ce qui est intéressant, c'est que le GAL travaille avec la CIAP, qui a déjà l'ingénierie, et une dizaine d'années de fonctionnement. On peut recenser, aider à s'installer. [Un élu]*

*Ce qui m'a marqué, c'est à quel point le système de la restauration collective peut-être fragile. C'est un vrai problème. [Un élu]*

Les différents diagnostics et études réalisés chemin faisant permettent également aux acteurs du PAT **d'affiner leur connaissance des enjeux du territoire, et de mobiliser des acteurs chemin faisant**, comme les acteurs agroindustriels dans le cadre de l'axe 1.

*[Le diagnostic] une première approche, et derrière le GAL va travailler sur cette base pour voir comment favoriser la consommation locale, donner des pistes de réflexion. [Un partenaire du PAT]*

Les premiers éléments de bilan proposés par les acteurs rencontrés mettent également en avant plus **plusieurs difficultés, notamment en matière de temps et de ressources disponibles pour porter ces actions au sein des collectivités**, que ce soit en matière de portage politique ou d'ingénierie de la part des techniciens. Les ressources en lien avec la compétence agriculture n'existent pas dans la plupart des collectivités, et sont rattachées et viennent s'ajouter aux thématiques économie ou environnement. Il est ainsi plus difficile d'avancer de manière homogène sur les actions portées en partie par les collectivités, comme pour la restauration collective.

*Il y a notre capacité à agir, et l'ingénierie qui est cruciale. On est en difficulté pour trouver des agents même si on avait les moyens. [...] Pour l'opérationnel, on ne peut pas déléguer toute une politique publique à d'autres acteurs. Il faut des agents qui soient capables de la mener. On a souvent des agents qui se retrouvent à devoir suivre cette question, mais aussi d'autres politiques sectoriels comme la mobilité, l'énergie, le développement économique. [Un élu]*

Certains acteurs soulignent également la difficulté **donner une vision globale** du PAT et de sa mise en œuvre auprès des différents acteurs, le manque **lisibilité des différents types de soutien qui peuvent être mobilisés** à différentes échelles ou par différents acteurs, et le manque d’articulation ou de moyens pour permettre au PAT d’intervenir en complémentarité.

*Il y a plein de dispositifs par plein de porteurs de projets, et plus personne n’y comprend rien, au niveau de la région et local. [Un élu]*

*Pour la transmission-installation, il y a des conventions avec la Région mais la dimension PAT n’est pas assez forte. Le projet ne peut être stocké que deux ans, mais ensuite qui complète ? Le PAT ? [Un partenaire du PAT]*

### **Principaux impacts du PAT**

À ce stade, il est ainsi difficile de préciser les contributions du PAT en matière de d’impact sur le système alimentaire et la relocalisation de l’alimentation. Néanmoins, de premières hypothèses peuvent être formulées à partir des actions en cours concernant ses contributions potentielles ou à venir, ainsi que ses conditions de succès ou risques.

Les différents mécanismes observés pour les premières années du PAT permettent notamment d’envisager que les différents acteurs, et notamment les partenaires thématiques et les collectivités, fassent émerger et portent de nouveaux dispositifs ou articulent mieux des dispositifs existants pour faire face aux enjeux du territoire. À moyen terme, cela pourrait notamment être le cas pour mieux gérer le foncier et faciliter l’installation de nouveaux agriculteurs.

Ces impacts seront néanmoins conditionnés : à un portage politique et opérationnel du PAT, notamment davantage élargie aux communautés de communes membres ; à la mobilisation plus élargie des acteurs du territoire et notamment d’acteurs et partenaires sur les différentes thématiques hors agriculture (logistique, distribution, accessibilité sociale) comme cela peut être observé via les actions de sensibilisation par le jeu ; à la bonne gestion des premiers dissensus observés en matière de définition de l’alimentation durable et de qualité.

*On ne peut pas répondre à la question à nous tout seul. On ne va pas reprendre toutes les fermes qui vont s’arrêter. On prend notre part. [Un élu]*

Les principaux risques sont liés au contexte dans lequel le PAT intervient et sur lequel il a, au moins pour le moment peu d’emprise, notamment en matière de prix, ou de constitution nouvelles filières.

*Ce qui peut être frustrant, c'est qu'il y a de belles idées et projets de consommation locale. Mais est-ce que les PAT peuvent agir sur l'aspect prix, sur la constitution de nouvelles filières ? [Un partenaire du PAT]*

Enfin, certains éléments de contexte sont également propices aux évolutions souhaitées comme la loi Egalim pour l'évolution de l'approvisionnement des cantines scolaires, ou le renouvellement d'élus et agents davantage engagés sur ces thématiques, selon un des acteurs interrogés.

### **Pertinence de la démarche PAT**

En matière de pertinence d'une démarche PAT pour répondre à ces enjeux, les acteurs interrogés

Atouts	Inconvénients
<p>Mieux connaître et prendre en compte les spécificités du territoire à son échelle</p> <p>Opportunité inédite de réunir un large ensemble d'acteurs autour de la démarche</p> <p>L'atout majeur, faire venir autour d'une table des acteurs qui ne se connaissent et ne se réunissent pas autrement. [Un élu]</p> <p>Permet d'aboutir à un plan d'action</p> <p>Mobilisation des leviers des collectivités pour agir sur l'alimentation durable</p> <p>Outil de gouvernance et de portage d'actions qui peuvent émerger</p> <p>Donne une visibilité au territoire et à sa politique en matière d'alimentation</p> <p><i>Le bon côté, c'est la connaissance territoriale de ce qui existe en termes d'agriculture... cela permet de</i></p>	<p>Trouver la ou les bonnes échelles pour intervenir</p> <p><i>On voit bien que l'on but souvent sur le niveau de territorialisation nécessaire, avec des enjeux autour des intercommunalités, des groupes d'intercommunalités, et des choses plus pertinentes au niveau départemental et ça échappe aux acteurs locaux. Où est-ce qu'on met le bon niveau ?</i></p> <p>Le temps nécessaire pour aboutir à des actions opérationnelles</p> <p><i>Plus on met de personnes autour de la table, plus c'est long. [Un partenaire du PAT]</i></p> <p>Mobilise au moins dans un premier temps les plus convaincus</p> <p>Nécessite une mobilisation importante des acteurs, parfois limitée</p>

<i>donner une visibilité générale qui peut intéresser les porteurs de projets, des acteurs qui ont des buts qui peuvent. [Un élu]</i>	Gérer les différentes visions de l'alimentation durable
---	---

### Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation mis en œuvre concerne principalement pour le moment le suivi des actions mises en place, communiqué dans des newsletters régulières. Le PAT arrivant en fin d'un premier cycle de financement, une évaluation participative est prévue au dernier trimestre 2022, notamment en référence au plan d'action initialement prévu, et centrée sur la suite du PAT pour prolonger certaines actions ou comment les mettre en place, aller plus loin.

### Pour la suite

#### Perspectives et enjeux pour le PAT dans les années à venir

Les acteurs interrogés citent un certain nombre de perspectives et enjeux pour l'avenir du PAT de Haute-Mayenne :

- Affirmer le portage politique du PAT avec la création d'un COPIL ;
- Impliquer et travailler davantage avec les CC membres, notamment leurs élus, et de nouveaux partenaires (actions citoyennes, associatives ou privées) ;
- Faire perdurer la dynamique du PAT, continuer les actions déjà engagées et éviter que la dynamique ne retombe ;
- Engager davantage d'actions sur la thématique de la sensibilisation, dans une conjoncture néanmoins difficile ;
- Continuer à approfondir le travail avec d'autres PAT à proximité, voire à d'autres échelles, notamment avec la volonté du Département d'intervenir voire de développer un PAT selon certains acteurs.

#### Suggestions à d'autres PAT

Les acteurs interrogés suggèrent à d'autres PAT :

- De rassembler un maximum d'acteurs pour coconstruire la démarche, et de les impliquer chemin faisant ;

*Rassemblez au maximum les acteurs, en veillant à ce qu'il ne manque personne autour de la table. [Un élu] La première chose est d'associer le plus largement possible les acteurs. Faire que les regards et compétences se croisent. [Un membre du GAL] Il faut plutôt ramener du monde chemin faisant. [Un partenaire du PAT]*

- De s'assurer de la bonne gouvernance du PAT et de l'importance d'accorder une voix à tous les acteurs :

*Dans la façon de mener le PAT, il ne faut pas de parole avec une préséance, mais construire collectivement, voir l'intelligence du collectif à l'œuvre même si cela prend du temps. [Un membre du GAL] ; Il faut tenir compte de toutes les agricultures dans les décisions qui sont prises. [Un partenaire du PAT] Il faut s'assurer d'avoir une pluralité de représentation, car des gens peuvent se mobiliser que d'autres si l'on n'y prend pas garde. [Un élu]*

- De prendre le temps d'expliquer et susciter l'intérêt vis-à-vis de la démarche, afin de s'assurer de l'engagement de tous, et notamment du portage des élus :

*Il faut l'expliquer aux élus pour savoir s'ils ont envie d'y aller, expliquer la finalité. [Un partenaire du PAT] Il faut susciter l'intérêt pour que chacun se sente gagnant-gagnant dans la durée. [Un élu] Il faut un binôme avec un bon animateur et bon élu. Car cela peut être lourd à porter et de longue haleine. [Un partenaire du PAT] Essayez de mobiliser un maximum d'élus, et de savoir pourquoi certains élus ne se mobilisent pas. [Un partenaire du PAT] Il faut avoir le soutien politique avant le démarrage du PAT, et s'assurer qu'il sera là en continu et garantie pour son bon fonctionnement et sa réussite [Un membre du GAL] La priorité est de ne pas se jeter tout de suite dans des démarches vertueuses, mais de rentrer dans une phase d'appropriation sur comment cela fonctionne. Collecter de la donnée et commencer par se comparer. [Un élu]*

- D'envisager différentes façons d'aller vers l'alimentation durable qui peuvent cohabiter, plutôt que de chercher un compromis :

*N'essayez pas de mettre tout le monde, mais prenez des chemins différents qui cohabitent. [Un partenaire du PAT]*

- De communiquer largement sur le PAT et les actions mises en œuvre.

*Il faut mettre le paquet sur la communication pour expliquer ce qui se fait. [Un partenaire du PAT]*

### **Suggestions pour la suite du dispositif d'aide régional**

Tous les acteurs interrogés n'ont pas une connaissance fine du dispositif d'aide, mais considèrent généralement que ses différentes modalités sont **pertinentes et se complètent, et seraient donc à pérenniser**, et notamment :

- Le **financement direct**, afin notamment de pérenniser l'animation de la démarche et financer des actions spécifiques

- Le réseau inter-régional, pour son intérêt en matière de retour d'expérience et de mise en lien avec d'autres PAT

*Je pense qu'il faut que l'ADEME garde l'échelon inter-PAT pour s'enrichir de ce que font les voisins. [Un élu]*

Le dispositif d'aide pourrait également davantage appuyer les PAT sur certaines problématiques spécifiques rencontrées dans leur mise en œuvre. Concernant celle du portage politique, un des acteurs interrogés évoque ainsi la création de temps de rencontre qui concerneraient spécifiquement les élus pour échanger entre pairs et renforcer leur motivation.

## Annexes

### Ressources documentaires

- Plaquette PAT « Pour une alimentation locale et de qualité en Haute-Mayenne » ;
- Plan d'actions du PAT Haute-Mayenne ;
- Newsletter-bilan du PAT ;
- Thèse professionnelle « Gouvernance plurielle et hybridation : intégration des enjeux fonciers agricoles dans la co-construction du PAT du GAL Haute-Mayenne », Alicia Vigeon, 2020 ;
- Convention de financement ADEME et DRAAF, avenant et annexes ;

### Liste des personnes interrogées

- Catherine COULON, Chambre d'agriculture de la Mayenne, Responsable de territoire Mayenne Nord-Ouest, conseillère transmission,
- Alain BLOTTIERE, Communauté de communes Monts des Avaloirs, élu
- Morgan DULOUP, agriculteur
- Jacques GUIHO, SAFER Mayenne, Conseiller foncier
- Coline JOSSE, ADEARM, en charge de l'installation agricole
- Diane ROULLAND, Communauté de communes Monts des Avaloirs, Présidente
- Gilles LIGOT, Communautés de Communes Ernée, Commune de Vautorte, Président, Maire
- Patrick SOUTIF, GAL Haute Mayenne, Président
- Antoine VALPREMIT, Conseil départemental Mayenne, Mayenne Communauté et Commune de Sacé, Conseiller départemental, 1<sup>er</sup> VP Stratégie territoriale, Maire